

## Rapport annuel 2017

Dès l'automne 2016, la concrétisation de l'Accord pour la création d'une Commission d'Écoute, de Conciliation, d'Arbitrage et de Réparation, la CECAR était suffisamment avancé pour qu'un addendum à l'accord confirme que :

- les signataires du Groupe SAPEC et de l'Église catholique romaine, initiateurs de l'Accord, ne font pas partie de la Commission CECAR.
- les signataires restent à disposition sur demande, en tant que facilitateurs, et participent à des réunions régulières et aussi souvent que nécessaire.

La première priorité de l'année 2017, confirmée par l'assemblée générale de mars, a été l'enquête *Abus sexuels dans l'Église catholique : contribuez à les faire reconnaître, à les réparer, à les prévenir* ; la seconde la préparation d'un rapport étayant nos préoccupations et propositions dans le domaine de la sélection et de la formation des séminaristes, ainsi qu'un projet de recherche pour éclairer le passé dans ce domaine.

Le début de l'année fut occupé par l'organisation de la table ronde autour de Daniel Pittet. Par ailleurs, durant toute l'année 2017, nous avons poursuivi le soutien des personnes victimes et leur information, nous sommes restés disponibles pour la CECAR et ouverts par rapport aux demandes du président de La Parole Libérée (Lyon).

### L'enquête

L'enquête *Abus sexuels dans l'Église catholique : contribuez à les faire reconnaître, à les réparer et à les prévenir* a demandé au soussigné un investissement très important, pratiquement six mois à plein temps. C'était un pari risqué de la conception de l'enquête et son lancement à la présentation et aux synthèses des informations, en passant par la récolte des données ! Vous trouverez en annexe une évocation des étapes de ce « parcours du combattant » pour pouvoir mettre les résultats sur notre site à l'occasion des 7 ans de notre association. Nous allons ici en rappeler l'origine, évoquer ses résultats et thèmes prioritaires.

#### Origine de l'enquête

Parmi les facteurs à l'origine de cette enquête, lancée en juin 2017, nous en avons retenu quatre : l'apport de Gabriel Ringlet et l'accord CECAR que nous voulions faire connaître d'une part, les appels de CB, une victime du Sénégal, et de l'Association *La Parole Libérée*, ainsi que des preuves stimulantes de changements d'attitudes de prélats.

#### Contenus en bref

Il s'agissait de trouver la manière de présenter sur le site de notre association les documents du dossier au départ de l'enquête (la conférence de Gabriel Ringlet et l'histoire du Groupe SAPEC et la réalisation de la CECAR) et les 28 témoignages de victimes, de prélats, de parlementaires, de membres du Groupe SAPEC et les 16 nouveaux documents apportant des éclairages psycholo-

giques, les réalisations des évêques en Belgique, en France et en Suisse, les synthèses des témoignages sur la situation ou sur les propositions pour l'avenir.

Pour rendre facilement accessibles les documents, la table des matières détaillée permet d'y accéder d'un clic ! Afin de rendre lisible la diversité des productions, chaque partie, sous-page et document étant introduit par un texte, près de 45 en tout !

### **Candidats à la prêtrise - Préoccupations du Groupe SAPEC**

- Notre propos était de dégager l'esprit et les principes qui doivent orienter la sélection et la formation des séminaristes par un bref rappel des principaux facteurs favorisant les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique. Ce compte-rendu exprime les inquiétudes du Groupe SAPEC, ses constats et enfin les questions qui doivent requérir la plus grande attention tout au long de la formation au sein des séminaires.
- Adressé aux évêchés de Suisse romande et du Tessin avant sa publication sur site du Groupe SAPEC, ce rapport nous permettra de rencontrer les évêques début 2018.
- En septembre 2017 déjà, nous avons fait remettre une lettre au Pape François par Catherine Bonnet, membre de la commission vaticane de protection des mineurs. Il est impératif, avon-nous écrit au Pape François, que vous publiiez des directives concernant les critères de sélection et un cours psycho-bio-social approfondi traitant de la sexualité, du développement physique et psychique dans le contexte des enseignements de l'Église, notamment.

### **Projet de recherche pour éclairer le passé**

- « Il s'agit d'écrire l'histoire, scientifique et indépendante, d'une occultation, de mettre au jour, outre les déviances individuelles, les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église » affirme Gabriel Ringlet. Seules deux études ont été lancées en Suisse pour éclairer ce triste passé : l'enquête portant sur l'Institut Marini et celle actuellement en cours sur l'ex-capucin Joël Allaz.
- Dans un projet de recherche, Marie-Madeleine Zufferey-Sudan propose que des chercheurs comparent la situation dans le temps : Comment les abus sexuels dans l'Église catholique en Suisse romande ont-ils pu se produire ? Est-ce que l'éducation et l'instruction des prêtres en matière de sexualité, de psychologie et de ce que l'on appelle aujourd'hui la formation humaine y a joué un rôle ? Quels critères de sélection ont été appliqués par le passé ?

### **Conclusion**

Notre gratitude va à Gabriel Ringlet et aux auteurs des nombreux textes qui nous sont parvenus, ainsi qu'à Valerio Maj, Jean-Pierre Luthi et Dominique Reber pour leur travail de relecture de ces textes. Le Groupe SAPEC a soufflé sept bougies avec le sentiment d'avoir contribué à une véritable prise de parole de la part des personnes victimes et d'avoir fait en sorte qu'une approche plus éclairée, plus juste et plus humaine de la thématique des abus sexuels commis au sein de l'Église soit possible. L'Église a tremblé. Sa tour d'Ivoire s'est lézardée. Du coup, elle est devenue plus humaine, plus proche. Beaucoup reste à faire. Mais ensemble nous y parviendrons. Comme le dit une victime qui nous a écrit : « Il ne faut jamais baisser les bras ! »

## **Démarches en faveur des victimes**

### **Table ronde « Survivre à une enfance brisée »**

A l'occasion de l'Assemblée générale 2017, une table ronde autour du livre de Daniel Pittet « Mon Père je vous pardonne » a réuni les participants suivants, avec Sylvie Petermann comme modératrice : Charles Morerod, Daniel Pittet, Micheline Repond, Pierre Avanzino, Marcel Durrer, Jean-Marie Fürbringer, Sylvie Perrinjaquet. A l'issue de la table ronde, Daniel a signé son livre. Il nous a

offert les ouvrages que nous avons pu vendre en faveur du Groupe SAPEC. Nous le remercions de cette généreuse attention.

### **Aide apportée à des personnes faisant une requête auprès de la CECAR**

Nous avons encouragé et aidé 7 personnes dans leurs démarches auprès de la CECAR

### **Autres soutiens à des personnes victimes**

De plus, 11 personnes victimes habitant la Suisse, la France, l'Allemagne ou la Belgique nous ont contactés pour recevoir informations et soutien. Cette aide s'est traduite le plus souvent par des rencontres et/ou des échanges par téléphone ou par e-mail se déroulant sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Sur ces 11 personnes, deux d'entre elles auraient rempli les conditions pour présenter une requête auprès de la CECAR, mais ont choisi de ne pas le faire. La raison principale invoquée était la peur de la souffrance à l'idée de cette nouvelle évocation détaillée du traumatisme subi. L'une de ces personnes est âgée de plus de 60 ans, l'autre est dans la quarantaine mais n'en n'a jamais parlé à sa famille et n'était pas prête à le faire.

## **La CECAR**

### **Bilan après une année et demie de fonctionnement**

Le premier rapport de la CECAR après une année et demie de fonctionnement n'a pas encore été publié à ce jour. Nous ne pouvons donc pas donner de chiffres concernant le nombre de victimes qui ont adressé une requête, celles qui ont été reçues par la CECAR et celles dont la procédure a été finalisée. Nous ne savons pas encore quels montants ont été versés aux requérants.

### **Qualité d'écoute**

Tous les avis que nous avons reçus de la part de requérant-e-s sont très positifs concernant la qualité d'écoute des conciliateurs. Les démarches entreprises par ceux-ci avec les victimes ont été très appréciées. Pour le Groupe SAPEC, c'est une encourageante nouvelle !

### **Déroulement de la procédure**

Nous n'avons globalement pas de renseignement précis concernant le temps de déroulement des procédures. Nous savons que pour certaines victimes le déroulement de la procédure s'est fait de manière fluide et sans trop d'attente. D'autres ont été placées dans une situation plus difficile : pour l'une d'elles, par exemple, un report de séance signifié par texto moins de 24 heures à l'avance ; une autre victime a dû attendre 7 semaines pour recevoir un accusé de réception sur requête et 8 semaines pour un PV d'audition. La présidente de la CECAR est consciente que de telles situations sont douloureuses pour les victimes. Elle nous a demandé d'excuser les retards et de prévenir les requérants que les procédures devraient se dérouler en moyenne sur environ 6 mois.

### **Une liberté de choix pour toutes les victimes de Suisse**

Jusqu'à présent la CECAR n'a reçu, à notre connaissance, qu'une requête hors de Suisse romande. Le courriel de remerciements d'une personne du Tessin nous a confirmé que les personnes victimes pouvaient librement choisir de déposer une requête auprès de la commission diocésaine du lieu où a été commis l'abus (en l'occurrence l'Évêché de Lugano) ou auprès de la CECAR. Cette victime était très heureuse d'avoir été reçue, écoutée et d'avoir obtenu la reconnaissance et la réparation attendues par la CECAR.

Sur ce point, nous sommes surpris du manque d'intérêt de la presse suisse alémanique à informer du libre choix dont disposent les victimes, en particulier celles qui ont pris leurs distances face à l'institution ecclésiale.

## Fonctionnement interne et indépendance de la CECAR

Fin septembre 2017, nous avons reçu des nouvelles inquiétantes à propos de la CECAR : (démissions de plusieurs conciliateurs, indemnités attribuées mais pas encore versées, problèmes dans l'organisation des séances, difficultés de la CECAR à faire valoir son indépendance. Nous avons demandé à la présidente ce qu'il en était.

Mme Sylvie Perrinjaquet, présidente, nous a donné des éclaircissements utiles, en regrettant « *que le regard porté sur la Commission et les Comités CECAR soit régulièrement empreint de points à critiquer. Il est dommage que peu de personnes relèvent la qualité des entretiens qui ont eu lieu et du regard positif des victimes à l'égard du travail réalisé. Nous sommes encore dans une phase de mise en adéquation des différents partenaires concernés* ».

Mais les critiques fermes, concernant la position de la CECAR par rapport à la commission d'indemnisation de la CES, nous ont amenés à renouveler début novembre notre demande pour une réelle indépendance de la CECAR dans une lettre adressée début novembre au Président de la CES, Mgr Charles Morerod.

## Autres activités

### La commission d'experts de la CES

Cette commission, dont Jacques Nuoffer est membre, organisait en 2017 à Zurich sa journée annuelle de formation pour les membres des commissions diocésaines sur les thèmes suivants : *comportement dans les équipes pastorales, au sein de conseils de communautés et d'autres contextes ecclésiaux, quand une personne a une attitude suspecte et aussi comment « faire juste » dans le contexte ecclésial face à des auteurs d'abus condamnés*. Des membres de la CECAR et votre président ont participé à cette journée. La qualité des contacts, le niveau des interventions et la traduction simultanée y ont été très appréciés.

Faire partie d'une commission de la CES n'est pas chose confortable quand on y représente les victimes. Pour rendre cette tâche moins difficile, le Comité du Groupe SAPEC a suggéré que Jacques Nuoffer y siège clairement, à l'avenir, en tant que représentant de notre association.

### Les demandes de La Parole libérée (Lyon)

La situation des personnes victimes en France reste inquiétante. L'épiscopat français est encore loin d'envisager une réparation financière pour les victimes. L'association lyonnaise La Parole Libérée (LPL) que nous soutenons dans ses démarches, notamment par des textes informant sur le travail réalisé en Suisse, a enfin pu rencontrer un représentant des évêques de France en janvier 2018. Une petite ouverture se laisse entrevoir du côté de la hiérarchie. Jacques Nuoffer est fréquemment en contact avec François Devaux, président de LPL.

### Contacts avec l'AVREF

Une personne victime d'un prêtre de la Fraternité St Pie X qui a témoigné dans notre enquête, nous a mis en contact avec l'AVREF, **association** qui depuis Paris, s'emploie depuis près de 20 ans à défendre les **victimes** de tels **abus**. Ces contacts nous ont amenés à entreprendre une démarche commune avec cette association auprès de la presse, dans le cadre du procès du prêtre valaisan Frédéric Abbet d'Ecône qui a eu lieu en 2017 à Bruxelles.

### Signalement à l'Évêché de LGF

Parmi les personnes qui contactent le Groupe SAPEC, il y a des témoins. C'est le cas pour une personne qui nous a signalé en 2017 le cas d'un homme victime (il y a plus de 30 ans) d'un prêtre aujourd'hui à la retraite, mais exerçant encore en paroisse occasionnellement. La victime ne voulant entreprendre aucune démarche elle-même, nous avons pris l'initiative de signaler le nom de l'auteur de l'abus et celui de la victime (avec son accord préalable) à Mgr Charles Morerod.

## Association

### Comité et bureau

L'assemblée générale 2017 a validé la proposition de former un comité de cinq membres au moins. Actuellement, outre le président et la vice-présidente, qui constituent le bureau, en font partie Hubert Varrin trésorier, Jean-Marie Fürbringer, Marie-Madeleine Zufferey-Sudan, Éric Paulus et Valerio Maj. Le comité s'est réuni à 3 reprises. Les membres du bureau collaborent essentiellement par courriel et téléphone pour assurer les affaires courantes.

### L'Association en quelques chiffres

Durant l'année 2017, notre association a reçu le soutien financier de 48 personnes (52 en 2016), membres cotisants et donateurs, pour un total de total CHF 3051.35 (2'960.00). Les dépenses s'élèvent à CHF 2'527.53 francs et concernent essentiellement les frais de déplacements pour les séances et les rencontres avec les victimes 976.40 (1'123.00), les frais de CCP, de téléphone et de poste 288.75 (383.05), le site Internet 467.88 (257.06), les frais de réception 578.50 (249.80), les fournitures de bureau 0.00 (78.20) et les livres 216.00 (43.20).

Les comptes 2017 de l'Association bouclent avec un bénéfice de 992.86 (760.79) et permettent de couvrir le déficit de l'an dernier. Au bilan final 2017 l'association a une fortune de CHF 1'007.07 (14.21 en 2016) ! Un emprunt de CHF 1'727 a été remboursé en 2017.

### Remerciements et conclusions

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité, pour leur précieux concours, en particulier, Hubert Varrin pour la tenue des comptes, Marie-Jo Aeby pour le rapport sur les séminaires, Jean-Marie Fürbringer pour son témoignage, Marie-Madeleine Zufferey-Sudan pour le projet de recherche et Éric Paulus pour l'organisation et l'accueil de nos table ronde et séances, Merci à nos proches qui nous ont soutenus et « supportés » dans les moments tendus. Merci enfin à tous les amis suisses, français et belges qui ont renouvelé leurs encouragements et leurs conseils.

Jacques Nuoffer, président, assisté de Marie-Jo Aeby, vice-présidente

Nidau, 20 février 2018

## Annexe

### Origine, réalisation et contenu de l'Enquête

#### Contexte

Parmi les facteurs à l'origine de cette enquête « *Contribuez à faire reconnaître, réparer et prévenir les abus sexuels dans l'Église* », lancée en juin 2017, nous en avons retenu quatre :

1. *La force, le courage et la persévérance que nous a donnés l'éclairage de l'Abbé Gabriel Ringlet sur l'indispensable réparation institutionnelle*  
Dès notre premier contact avec Gabriel Ringlet, nous avons perçu que son analyse sur la nécessaire réparation institutionnelle était fondamentale pour faire évoluer l'Église catholique face à la pédophilie en son sein. En effet, si la plupart des conférences épiscopales européennes ont demandé officiellement pardon, il en est encore qui n'ont pas fait un geste de réparation financière. Et rare sont les recherches sur l'histoire et inexistantes celles interrogeant la compréhension de la sexualité et le pouvoir sacré au sein de l'Église catholique. Comme Gabriel Ringlet désirait que son analyse soit accompagnée d'autres contributions, c'est finalement la solution de l'enquête qui a été retenue pour ce faire.
2. *La concrétisation de nos 7 ans d'engagement par l'Accord CECAR, fondant la Commission d'Écoute, de Conciliation, d'Arbitrage et de Réparation ainsi que la mise en place de celle-ci*  
Certes la CECAR venait de démarrer et sa mise en place allait certainement nécessiter des ajustements. Mais cette réalisation originale basée sur un accord entre une association de victimes et des évêques et responsables de congrégation pourrait être adaptée ailleurs.
3. *L'appel à l'aide d'autres victimes du Sénégal, du Burundi, de France, de Belgique notamment et de l'Association La Parole Libérée*  
La « tolérance zéro » et les demandes de pardon sont prônées ! Mais dans la réalité du Vatican et des évêchés du monde entier bien des prélats refusent de vraiment l'appliquer et protègent encore les agresseurs.
4. *Les preuves stimulantes de changements d'attitudes chez des prélats, comme chez les personnes victimes ou leurs proches*  
C'est bien ce que nous avons vécu en Suisse et qui ce qui a pu être réalisé !

#### Première étape : documents de base et lancement de l'enquête

À ce stade, le plus gros travail fut la rédaction du dossier **Origine et fondements de la CECAR** : -

- Le 1<sup>er</sup> chapitre était intitulé *Les victimes d'abus sexuels et l'Église catholique en Suisse romande : 2002-2013*,
- Le 2<sup>e</sup> présente la conférence de Ringlet, *Abus sexuels dans l'Église - Oser faire face et*
- Le 3<sup>e</sup> *Vers une commission indépendante et neutre en Suisse* : la CECAR – 2014-2017.

L'enquête a été lancée par un courriel qui la présentait brièvement et renvoyait à une page de notre site indiquant des liens qui permettaient de télécharger le dossier et d'obtenir des précisions en une page concernant les facteurs à l'origine de l'enquête, la table des matières, les thèmes de l'enquête et les critères de communication des témoignages, les moyens de répondre.

Le courriel a été adressé fin juin en CCI aux membres de notre association, des commissions ecclésiales et de la CECAR, aux évêques et responsables de congrégation avec un délai au début septembre.

#### Réticences des interpellés : engagement et créativité !

- En l'absence de réponse au début septembre, un courriel de rappel a été lancé aux personnes des différents groupes nominalement, puis des contacts ont été pris individuellement. Nous avons ainsi dû d'abord constater que peu de personnes avaient cliqué sur les liens que nous avons envoyés et nous avons pu cerner les positions diverses face à notre demande de témoignage.
- Il y a d'abord ceux qui n'ont pas répondu du tout, leur mandat étant terminé. Ce fut le cas des personnalités belges qui nous avaient soutenus et conseillés depuis 2013 et qui nous avaient envoyé le rapport final du Centre d'arbitrage en mars 2017. Les échos de leur conférence de presse, les témoignages et les conclusions de leur rapport nous ont permis de présenter leurs expériences.



- Aucun membre d'une commission des évêques ou de la CECAR n'ont répondu. La mise en place toute récente de la CECAR ne permettait pas aux membres de s'exprimer ! Il semble que, pour les premiers, un témoignage personnel sur leur engagement et des propositions d'amélioration aurait été contraire aux règles de confidentialité. Nous avons pu présenter le travail de la commission d'experts de la CES et résumer l'évolution des directives épiscopales à travers les communiqués de presse et grâce à une conférence de Mgr Gmür tombée au bon moment !
- D'autres personnes désiraient contribuer mais leur santé, leur emploi du temps, leur langue ou leurs difficultés à s'exprimer par écrit faisaient obstacle. Nous avons donc transcrit des émissions radio, résumé des textes, traduit des témoignages, interviewé des victimes et rédigé leurs témoignages.

### Présentation des résultats

Il s'agissait de trouver la manière de présenter sur le site de notre association les documents du dossier au départ de l'enquête (la conférence de Gabriel Ringlet et l'histoire du Groupe SAPEC et la réalisation de la CECAR) et les 28 témoignages de victimes, de prélats, de parlementaires, de membres du Groupe SAPEC et les 16 nouveaux documents apportant des éclairages psychologiques, des bilans d'évolution historiques, des synthèses des témoignages sur la situation ou sur les propositions pour l'avenir.

Il a fallu surmonter bien des difficultés techniques et rédactionnelles pour aboutir à la présentation actuelle en 6 parties introduites par une présentation et complétées par des annexes. Pour rendre facilement accessibles les documents, la table des matières détaillée permet d'y accéder d'un clic ! Afin de rendre lisible la diversité des productions, chaque partie, sous-page et document est introduit par un texte, près de 45 en tout !

### Survol des résultats

#### *La présentation*

Outre la préface de Catherine Bonnet et le survol des résultats, la présentation contient la table des matières détaillée avec des liens directs, et ceci à la plupart des pages.

#### *Le premier chapitre*

Vous pouvez découvrir par le texte ou l'enregistrement la **conférence de Gabriel Ringlet**.

#### *Le deuxième chapitre*

Il résume les principales étapes qui ont débouché sur la **mise en place de la CECAR** et se termine par les **témoignages de prélats, de parlementaires et de membres** du Groupe SAPEC qui ont participé, collaboré ou soutenu la démarche.

#### *Le troisième chapitre*

Il rassemble les **témoignages de victimes abusées** dans le cadre d'une relation d'autorité religieuse. Ceux-ci mettent en évidence les difficultés de ces parcours de combattants qui doivent persévérer durant des années et les subtiles ou brutales manipulations de mise sous emprise.

Ce chapitre se termine par le récit de deux personnes **victimes hors de l'Église** et qui aspirent aussi à la reconnaissance et à la réparation de leur traumatisme.

#### *Le quatrième chapitre*

Il rappelle des **facteurs qui ont favorisé les abus sexuels** au sein de l'Église catholique et apporte des éclairages de spécialistes sur un point ou l'autre concernant la personne victime, l'agresseur, l'institution.

#### *Le cinquième chapitre*

Il décrit les **réalisations des évêques**, sous la pression ou non du parlement local. Même en Europe, il est impressionnant de constater que, dans cette Église universelle, l'attitude des prélats et le traitement des personnes sont très différents.

#### *Le sixième chapitre*

Il met en lumière les attitudes, les comportements et les réalisations satisfaisantes en faveur des victimes et propose des **pistes afin de faire mieux reconnaître, réparer, prévenir** les abus sexuels dans l'Église catholique, notamment à travers les développements de **recherches sur ce qui s'est passé** pour mieux en comprendre l'origine et les éviter et par une réforme de la **sélection et de la formation des séminaristes** en Suisse et dans le monde.

Jacques Nuoffer

Nidau, le 20 février 2018